

Néhémie 8

1 Tout le peuple, comme un seul homme, se rassembla sur la place qui est devant la porte des Eaux, et ils dirent à Esdras, le scribe, d'apporter le livre de la Loi de Moïse que le SEIGNEUR avait prescrite à Israël.

2 Le prêtre Esdras apporta la Loi devant l'assemblée, où se trouvaient les hommes, les femmes et tous ceux qui étaient à même de comprendre ce qu'on entendait. C'était le premier jour du septième mois.

3 Il lut dans le livre, sur la place qui est devant la porte des Eaux, depuis l'aube jusqu'au milieu de la journée, en face des hommes, des femmes et de ceux qui pouvaient comprendre. Les oreilles de tout le peuple étaient attentives au livre de la Loi.

4 Le scribe Esdras était debout sur une tribune de bois qu'on avait faite pour la circonstance, et à côté de lui se tenaient Mattitya, Shèma, Anaya, Ouriya, Hilqiya et Maaséya à sa droite, et à sa gauche : Pedaya, Mishaël, Malkiya, Hashoum, Hashbaddana, Zekarya, Meshoullam.

5 Esdras ouvrit le livre aux yeux de tout le peuple, car il était au-dessus de tout le peuple, et lorsqu'il l'ouvrit tout le peuple se tint debout.

6 Et Esdras bénit le SEIGNEUR, le grand Dieu, et tout le peuple répondit : « Amen ! Amen ! » en levant les mains. Puis ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant le SEIGNEUR, le visage contre terre.

7 Yéshoua, Bani, Shérévya, Yamîn, Aqqouv, Shabtaï, Hodiya, Maaséya, Qelita, Azarya, Yozavad, Hanân, Pelaya – les lévites – expliquaient la Loi au peuple, et le peuple restait debout sur place.

8 Ils lisaient dans le livre de la Loi de Dieu, de manière distincte, en en donnant le sens, et ils faisaient comprendre ce qui était lu.

9 Alors Néhémie le gouverneur, Esdras le prêtre-scribe et les lévites qui donnaient les explications au peuple dirent à tout le peuple : « Ce jour-ci est consacré au SEIGNEUR votre Dieu. Ne soyez pas dans le deuil et ne pleurez pas ! » – car tout le peuple pleurait en entendant les paroles de la Loi.

10 Il leur dit : « Allez, mangez de bons plats, buvez d'excellentes boissons, et faites porter des portions à celui qui n'a rien pu préparer, car ce jour-ci est consacré à notre Seigneur. Ne soyez pas dans la peine, car la joie du SEIGNEUR, voilà votre force ! »

11 Et les lévites calmaient tout le peuple en disant : « Faites silence, car ce jour est consacré. Ne soyez pas dans la peine ! »

12 Alors tout le peuple s'en alla pour manger et boire, pour faire porter des portions et pour manifester une grande joie, car ils avaient compris les paroles qu'on leur avait fait connaître.

13 Le deuxième jour, les chefs de famille de tout le peuple, les prêtres et les lévites se rassemblèrent auprès du scribe Esdras pour bien discerner le sens des paroles de la Loi.

14 Ils trouvèrent écrit dans la Loi, que le SEIGNEUR avait prescrite par l'intermédiaire de Moïse, que les fils d'Israël devaient habiter dans des huttes pendant la fête du septième mois

15 et qu'ils devaient le faire savoir et en publier l'annonce dans toutes leurs villes et à Jérusalem, en ces termes : « Sortez dans la montagne et rapportez du feuillage d'olivier, du feuillage d'olivier sauvage, du feuillage de myrte, du feuillage de palmiers et du feuillage d'arbres touffus, pour faire des huttes, comme il est écrit. »

16 Alors le peuple sortit et rapporta de quoi se faire des huttes, chacun sur son toit, dans leurs propres cours et dans les cours de la Maison de Dieu, ainsi que sur la place de la porte des Eaux et sur la place de la porte d'Ephraïm.

17 Toute l'assemblée – ceux qui étaient revenus de la captivité – fit des huttes et habita dans ces huttes. Or, depuis le temps de Josué fils de Noun jusqu'à ce jour, les fils d'Israël n'avaient pas fait cela. Ce fut une très grande joie.

18 On lut dans le livre de la Loi de Dieu chaque jour, depuis le premier jour jusqu'au dernier. La fête dura sept jours et le huitième jour, selon la coutume, il y eut une assemblée de clôture.